

Les règlements et les encaissements

2 La mobilisation des créances commerciales

2.4 La loi « DAILLY » :

L'entreprise cède à sa banque ses créances pour obtenir des crédits de trésorerie. Chez le vendeur la créance de l'acheteur est remplacée par une créance sur la banque immédiatement disponible.

Exemple : une entreprise cède, le 12/09, une créance TTC de 1 196 € à échéance le 31/10, pour faire face à des difficultés de trésorerie.

Sa banque ouvre un crédit de 1 196 €, le 14/09.

		12-sept		
4118		Créances cédées	1 196	
	411	Clients		1 196
		Cession de la créance à la banque		
		14-sept		
512		Banque	1 196	
	519	Concours bancaires		1 196
		Obtention du crédit		
		31-oct		
519		Concours bancaires	1 196	
	4118	Créances cédées		1 196
		Annulation de la créance cédée		